

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
J U S T I C E

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DECRET N° 80/I73 /MTJ.DGTFP.DFP/21022/15/80
portant intégration et nomination de Monsieur
KIMBOUANI Jean-Didier dans les cadres de la
catégorie A, hiérarchie I des Services Techni-
ques (Elevage).-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT.-

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;

(/u la Loi n° 15-62 du 3.2.1962 portant statut général des fonc-
tionnaires;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur
le solde des fonctionnaires;

D.B. (/u le décret n° 60-90 du 3.3.1960 fixant le statut commun des
cadres de la catégorie AI des Services Techniques;

(/u le décret n° 62-130/MT du 9.5.1962 fixant le régime des ré-
munérations des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62-195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation
des diverses catégories des cadres;

(/u le décret n° 62-197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la Loi n° 15-62 du 3.2.1962 portant
statut général des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62-198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires de la catégorie A I;

D.C.F. (/u le décret n° 63-81/FP.BE du 26.3.1963 fixant les conditions
dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir
les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 & 8;

(/u le décret n° 67-50/FP.BE du 24.2.1967 réglant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs
aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclasse-
ments;

(/u le décret n° 74-470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5.7.1962 fixant les échelon-
nements indiciaires des fonctionnaires;

(/u le décret n° 79-154 du 4.4.1979 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement;

SGF (/u le décret n° 79-155 du 4.4.1979 portant nomination des Mem-
bres du Conseil des Ministres;

(/u la lettre n° 0869/DAAF.SAP du 25.8.1979 du Directeur des Af-
faires Administratifs et Financiers transmettant le dossier de candida-
ture constitué par l'intéressé;

(/u le décret n° 79/706 du 30.12.79 modifiant la Composition du Con-
seil des Ministres;

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions du Décret n° 60 90 du 3.3.1960 sus-
visé, Monsieur KINOUMI Jean-Didier, né le 27.12.1955 à Kingoué (Mouyondzi), titu-
laire du Diplôme de Docteur Vétérinaire obtenu à l'Ecole Nationale Vétérinaire
d'Elc-Harrach d'Alger, est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I
des Services Techniques (Elevage) et nommé au grade d'Inspecteur Vétérinaire sta-
giaire, indice 710.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de l'Economie Rurale,

ARTICLE 3.- Le présent Décret qui prendra effet à compter de la date effective de
prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORFC et communiqué
partout où besoin sera./.-

BRAZZAVILLE, LE 14 Avril 1980

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Economie Rurale,

Colonel Louis SYLVAIN-GOM.-

Le Ministre des Finances,

Marius NOUAMBENGA.-

Le Ministre du Travail et de
la Justice, Garde des Sceaux,

Henri L O P E S .-

Victor TAMBA-TAMBA.-

AMPLIATIONS.-

- JORFC.....	1
- DGETF/DFP.....	3
- DFF/BST.....	1
- D.B.....	3
- D.C.F.....	1
- MER.....	1
- DGER.....	2
- DOSSIER.....	3
- INTERESSE.....	1
- SGCM/BC.....	2.-